



Informations du centre de compétences pour la médecine militaire et de catastrophe concernant le service militaire des médecins militaires

Le centre de compétences pour la médecine militaire et de catastrophe (cen comp MMC) garantit et coordonne la formation prégraduée, postgraduée et continue (FPPC) en médecine militaire et de catastrophe. L'objectif est de rendre ces formations attractives et utiles par rapport aux formations civiles et de les faire reconnaître par le monde professionnel civil.

1. Recrutement

Au cours du processus de recrutement, votre aptitude au service militaire sera évaluée et une décision sera prise quant à votre affectation dans l'armée. La convocation au recrutement est envoyée sous la forme d'un ordre de marche par le canton de résidence. Le recrutement dure en général deux à trois jours (inclus les nuitées) et a lieu entre 3 à 12 mois avant le début de l'école de recrue (ÉR) souhaité. Les conscrits sont convoqués au recrutement au plus tard dans l'année où ils atteignent l'âge de 24 ans.

Remarque

Faites une demande auprès de l'officier de recrutement pour effectuer l'ÉR en été (ÉR départ n° 2) en tant que soldat sanitaire ou soldat d'hôpital dans la carrière réglementaire de médecin militaire. Cela vous permettra une planification optimale de vos études universitaires en Suisse et de votre service militaire.

2. École de recrues (avec école de sous-officiers en médecine militaire intégrée)

Carrière réglementaire, ÉR départ n° 2 (semaine de calendrier 27)^a

Vous effectuez en été votre ÉR de 12 semaines au total (avec l'école de sous-officiers en médecine militaire intégrée, ÉSO méd mil). Cette ÉR ne peut pas être divisée. Si vous avez été convoqué pour une ÉR départ n° 1 régulière de 18 semaines et que vous envisagez de faire des études de médecine, faites une demande de réaffectation dans la carrière réglementaire de méd mil avec le départ de l'ÉR n° 2.

En plus de la formation militaire générale de base, vous acquerez des connaissances médicales, serez préparé aux situations d'urgence et aux accidents, entraînerez votre résilience et apprendrez à diriger (admission au module de certification de l'Association Suisse pour la Formation des cadres ASFC).

Il est également possible d'obtenir des certificats, notamment pour l'évaluation systématisée du patient traumatisé (PHTLS®) et pour la réanimation de base et le défibrillateur externe automatisé Basic Life Support et Automated External Defibrillation (BLS-AED-SRC).

Obtention des places à l'Université avec test d'aptitudes pour les études de médecine

Le test d'aptitudes pour les études de médecine (AMS), demandé par certaines Universités, a lieu en semaine de calendrier 27. Vous obtiendrez un congé personnel pour passer le test. En règle générale, vous recevrez le résultat du service responsable dans la semaine de calendrier 32.

^a Dès 2027, lire sous point 10

- Si vous réussissez le test d'aptitude AMS, vous effectuez les 12 semaines d'ÉR (avec ÉSO méd mil intégrée) et pourrez ensuite commencer vos études en semaine de calendrier 38.
- Si vous échouez au test d'aptitude et n'obtenez pas de place d'étude dans l'année de votre ÉR, vous effectuerez le reste de votre ÉR en tant que soldat d'hôpital ou soldat sanitaire (18 semaines au total).

Obtention des places d'études sans test d'aptitudes pour les études de médecine

Vous effectuerez les 12 semaines de l'ÉR (avec ÉSO méd mil intégrée).

Reconnaissance

- L'accomplissement des 12 semaines d'ÉR (avec ÉSO méd mil intégrée) est reconnu comme équivalent au stage de soins (respectivement en exempté) par les écoles supérieures suivantes :
 - Université de Bâle
 - Université de Berne
 - Université de Fribourg
 - Université de Lausanne
 - École polytechnique fédérale de Zurich (EPFZ)
 Les Universités de Genève et Zurich ne demandent pas le stage de soins
- Certificats :
 - PHTLS®
 - BLS-AED-SRC
 - TCCC niveau 3
 - Admission à la certification du module ASFC

Remarque

- L'ÉR (avec ÉSO méd mil intégrée) doit idéalement être accomplie avant le début des études. Cela vaut en particulier pour les étudiants de l'EPFZ.
- Une politique de congés spéciale est en vigueur lors de la semaine de calendrier 38, afin que vous puissiez assister au début des cours à l'Université.
- Vous ne serez pas convoqué pendant vos études (période entre l'école de recrues et l'école d'officiers).
- Vous effectuerez le reste de votre ÉR même après l'âge de 25 ans (18 semaines au total) dans l'éventualité où vous échouez durant la formation militaire de cadre, à l'examen fédéral ou en cas d'arrêt de vos études en médecine humaine.

ÉR départ n° 1 (semaine de calendrier 3)^b

Le début de l'ÉR départ n° 1 n'est pas favorable parce qu'il n'est pas idéalement conciliable avec les études universitaires en Suisse. Si vous êtes convoqué pour cette ÉR et que vous avez l'intention d'étudier la médecine, faites une demande de déplacement de service pour la carrière réglementaire c'est-à-dire l'ÉR départ n° 2.

Si vous effectuez déjà l'ÉR départ n° 1 et envisagez des études de médecine, demandez une libération anticipée après 12 semaines afin de pouvoir effectuer plus tard l'ÉSO méd mil de 6 semaines du départ n° 2.

Entrée dans la carrière réglementaire après l'ÉR

Les soldats qui ont terminé l'ÉR et qui étudient la médecine humaine effectuent une ÉSO méd mil de 40 jours. L'entrée dans la carrière réglementaire de méd mil doit être clarifiée au préalable avec le Personnel de l'armée.

Rejoindre la carrière réglementaire pour les étudiants des sciences et technologies du vivant (programme passerelle EPFL – UNIL – UNIGE)

Les étudiants qui suivent le "programme Passerelle" de l'EPFL peuvent rejoindre la carrière réglementaire de méd mil. L'ÉR (avec ÉSO méd mil intégrée) est accomplie idéalement avant le début des études. Le changement pour la fonction méd mil doit être clarifié au préalable avec le service du Personnel de l'armée.

3. École d'officiers en médecine militaire

Vous allez être formés à la fonction d'officier à l'école d'officiers en médecine militaire (ÉO méd mil) et promu au grade de lieutenant à la fin de cette école. Cette école a lieu à chaque fois au début de l'été (semaines de calendrier 19-26) et en automne (semaines de calendrier 36-43) et dure 8 semaines. Sur demande, elle peut être divisée en deux parts à durée égale (4 semaines).

^b Dès 2027, lire sous point 10

Les contenus de l'enseignement sont basés en première ligne sur la médecine d'urgence et de catastrophe. En outre, divers certificats peuvent être obtenus, notamment, l'Advanced Cardiovascular Life Support (ACLS®), Advanced Trauma Life Support (ATLS®) et Prehospital Trauma Life Support (PHTLS®).

Reconnaissance

- Les 8 semaines de l'ÉO méd mil seront reconnues pour votre année de stages (2 mois).
- Certificats :
 - ACLS®
 - ATLS®
 - PHTLS®
 - Cours de base ultrasonographie module abdomen et échographie d'urgence SSUM

Remarque

L'ÉO méd mil ne peut être effectué (pour les étudiantes et étudiants en Suisse) dès la 5^e années des études en médecine humaine ou durant l'année de stages. Vous aurez à ce stade les connaissances préalables nécessaires pour assimiler la matière enseignée et réussir les cours civils proposés. Pour les étudiantes et étudiants à l'étranger prière de vous renseigner auprès du cen comp MMC.

Changement pour la fonction méd mil après l'accomplissement d'une école d'officiers (ÉO)

Les officiers subalternes (lt/plt) qui ont terminé leur service d'instruction des cadres pour officiers, à défaut de carrière réglementaire médico-militaire, accomplissent un cours de reconversion (C reconv) pour le personnel médical de 26 jours. Ce C reconv est intégré à l'ÉO méd mil (en sem. cal. 22-25 ou 39-42). La durée des services d'instruction obligatoires dans la nouvelle fonction de méd mil est de 576 jours. Le changement pour la fonction méd mil doit être clarifié au préalable avec le service du Personnel de l'armée.

4. Service pratique

Le service pratique (S prat) dure 12 semaines et commence, en général, lors des départs des ÉR en semaine de calendrier 3 ou 27^c ou une semaine avant pour le cours de cadres (CC). Si nécessaire, une demande de fractionnement peut être faite. Les informations qui concernent la planification de ce S prat sont reçues lors de l'ÉO méd mil. Vous serez affecté aux soins médicaux de base sous la direction de médecins dans un ambulatorio ou dans un centre médical régional (CMR). L'éventail des activités quotidiennes comprend la médecine interne générale, l'infectiologie, l'orthopédie clinique, les interventions chirurgicales mineures, les urgences, la psychiatrie et les échanges avec différents groupes professionnels. Introduction et enseignement par un médecin cadre : processus de médecine militaire, informations organisationnelles (notamment structure, service de l'arrière, équipement d'urgence), pathologies courantes.

Remarque

Le S prat doit être effectué au plus tard 3 ans après l'obtention du diplôme fédéral en médecine humaine.

Reconnaissance

Le service pratique est reconnu pour les titres de spécialistes FMH suivants:

- Médecine interne générale (formation avancée)
- Dermatologie et vénérologie
- Chirurgie de la main
- Psychiatrie et psychothérapie de l'enfant et de l'adolescent
- Néphrologie
- Urologie

5. Cours de répétition

Après avoir accompli le S prat, vous accomplissez des cours de répétition (CR) annuels conformément à votre convocation (19-26 jours) et à votre incorporation militaire.

Dans la fonction de méd mil, vous accomplissez environ 9 CR avec CC.

^c Dès 2027, lire sous point 10

6. Formation continue

Cours de spécialistes en médecine militaire et de catastrophe

Le C spéc 3 méd mil est prévu pour la formation continue spécialisée et sert à l'acquisition, au maintien et à l'élargissement des compétences des méd mil (of sub). Il permet d'acquérir des stratégies et des aptitudes pratiques pour prendre en charge de manière compétente des patients traumatisés et polymorbides dans des situations de conflit, de crise et de catastrophe.

Cours de spécialistes pour cours avec licence

Dans le C spéc 1 méd mil et dans le C spéc 2 méd mil, les cours de l'ÉO méd mil (à partir de 2020) sont certifiés/recertifiés.

Quand	Cours	Durée du C spéc
2 ans après l'ÉO méd mil	ACLS Refresher 1 + PALS Provider	3 jours
4 ans après l'ÉO méd mil	ACLS Refresher 2 + PALS Refresher 1 ATLS Refresher 1	2 jours + 1 jour
6 ans après l'ÉO méd mil	PALS Refresher 2	1 jour
8 ans après l'ÉO méd mil	ATLS Refresher 2	1 jour

Cours de base MMC

Le cen comp MMC propose des cours civils sélectionnés à suivre en fonction du grade et de la fonction dans l'armée.

Reconnaissance

- Des certificats sont délivrés pour le C spéc 1 et le C spéc 2.
- Des points de crédits sont attribués pour le C spéc 3 et les cours de base MMC.

Remarque

- La convocation au CR a toujours la priorité sur un cours de base MMC.
- Les jours de formation continue militaire sont comptabilisés et soldés.

7. Promotion / Services d'instruction obligatoires

Promotion

La promotion au grade de premier-lieutenant (plt) est possible au plus tôt après 3 CR et dépend des performances du militaire. Indépendamment d'une exigence de résultats, une promotion intervient après l'accomplissement de 6 CR.

Une proposition d'avancement comme médecin de bataillon/de groupe peut intervenir après le 1^{er} CR.

Services d'instruction obligatoires

La durée des services d'instruction obligatoires pour les médecins militaires s'élève à 456 jours.

Elle s'élève à 576 jours pour un of sub avec diplôme fédéral en médecine humaine entrant dans cette fonction en n'ayant pas suivi la carrière réglementaire de médecin militaire (après le cours de reconversion).

Pour les of sub qui ont été promus avant le 1^{er} janvier 2018 à leur grade actuel, le nombre de jours de service d'instruction à accomplir s'élève à 600 jours.

L'obligation de servir pour médecin militaire dure jusqu'à la fin de sa 40^e année. Le médecin militaire peut être promu spécialiste. Comme spécialiste, il accomplit au plus 50 jours supplémentaires dans les services d'instruction et a l'obligation de servir jusqu'à la fin de sa 50^e année.

8. Recherche

Le cen comp MMC pilote et encourage la recherche en médecine militaire et de catastrophe (MMC). Il soutient les méd mil pour les travaux de master et de doctorat en MMC en collaboration avec ses centres spécialisés dans les hôpitaux universitaires / Universités de Suisse.

9. Aperçu du service militaire pour les médecins militaires

Jours de service		Période																								
École de recrues (en semaines) <table><tr><td>1</td><td>2</td><td>3</td><td>4</td><td>5</td><td>6</td><td>7</td><td>8</td><td>9</td><td>10</td><td>11</td><td>12</td></tr><tr><td colspan="12">ÉR (avec ÉSO méd mil intégrée)</td></tr></table>	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	ÉR (avec ÉSO méd mil intégrée)												82	Avant le début des études ou entre la 1 ^{re} et la 2 ^e année d'étude
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12															
ÉR (avec ÉSO méd mil intégrée)																										
Pas de convocation militaire		Entre la 2/3 ^e et la 5/6 ^e année d'étude																								
École d'officiers médecine militaire (en semaines) <table><tr><td>1</td><td>2</td><td>3</td><td>4</td><td>5</td><td>6</td><td>7</td><td>8</td></tr><tr><td colspan="8">ÉO méd mil</td></tr></table>	1	2	3	4	5	6	7	8	ÉO méd mil								54	Pendant l'année de stages ou dès la 5 ^e année d'étude								
1	2	3	4	5	6	7	8																			
ÉO méd mil																										
Service pratique (en semaines) <table><tr><td>1</td><td>2</td><td>3</td><td>4</td><td>5</td><td>6</td><td>7</td><td>8</td><td>9</td><td>10</td><td>11</td><td>12</td></tr><tr><td colspan="12">S prat</td></tr></table>	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	S prat												82	Accomplissement durant une école de recrues dans un délai de 3 ans après l'obtention du diplôme fédéral
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12															
S prat																										
Service d'instruction des formations (en semaines) <table><tr><td>CC</td><td>1</td><td>2</td><td>3</td></tr><tr><td colspan="4">CR annuel</td></tr></table>	CC	1	2	3	CR annuel				238	Durant la phase civile de perfectionnement ou de formation continue																
CC	1	2	3																							
CR annuel																										
Cours de base Cen comp MMC	formation continue volontaire																									
C spéc méd mil Partie cours "à licence" (C spéc 1 ou C spéc 2)	ou C spéc 3 méd mil Partie MMC																									
Services d'instruction obligatoires		456 jours*																								

*sous réserve de modifications
Lire sous point 7 "Promotions / Services d'instruction obligatoires"

*sous réserve de modifications

Lire sous point 7 "Promotions / Services d'instruction obligatoires"

10. Changements dès 2027

A partir du 01.01.2027, les dates de début des écoles de recrues, des écoles de sous-officiers, des écoles de sous-officiers supérieurs et des écoles d'officiers seront modifiées. Pour les cand méd mil qui sont actuellement en formation universitaire, le planning de service pour 2027 et les années suivantes sera modifié. Veuillez vérifier votre planning personnel.

Début des ÉR

- Début de l'ÉR 1 en semaine 7. CC en semaine 6.
- Début de l'ÉR 2 en semaine 33. CC en semaine 32.

Date d'exécution de l'ÉR avec ÉSO méd mil intégrée

- Seulement 1 fois par an, semaines 26 à 37.

Dates des ÉO méd mil

- ÉO méd mil 41-1, semaines 23 à 30. *C reconv 41-1: sem. cal. 26 – 29.*
- ÉO méd mil 41-2, semaines 42 à 49. *C reconv 41-2: sem. cal. 45 – 48*

11. Armée suisse – YouTube

Vidéo 1: [Médecin militaire: saisis ta chance ! Cap J-B. D.](#)



Vidéo 2: [Médecin militaire: saisis ta chance ! Plt M. B.](#)



Vidéo 3: [Médecin militaire: saisis ta chance ! Plt A. B.](#)



Vidéo 4: [Médecin militaire: saisis ta chance ! Cap C. T.](#)



12. Contacts

Base logistique de l'armée – Affaires sanitaires
Centre de compétences pour la médecine militaire et de catastrophe
Téléphone : 058 464 27 60
Courriel : info-mkm.lba@vtg.admin.ch
Internet : www.mkm-mmc.ch



Incorporation, convocation, changement d'incorporation et avancement

Commandement de l'Instruction
Personnel de l'armée
Téléphone : 058 468 32 26
Courriel : Personnel de l'armée
Internet : www.armee.ch/pers-a



13. Autres liens

Recrutement

<https://www.armee.ch/fr/recrutement>

Organiser son ER et ses études

<https://www.armee.ch/fr/service-militaire-carriere-de-cadre>

Informations générales concernant le service militaire

<https://www.armee.ch/fr/service-militaire>

Affaires sanitaires

<https://www.vtg.admin.ch/fr/affaires-sanitaires>

Femmes dans l'armée

<https://www.armee.ch/fr/recrutement-femmes-dans-larmee>